

La «durabilité» selon Monsanto :  
prémisses d'une privatisation des problèmes  
environnementaux pour un renforcement  
politique de l'entreprise privée

Les Cahiers de la Chaire – Collection recherche

No 03-2002

Par Emmanuelle Champion et Corinne Gendron



**La «durabilité» selon Monsanto :  
prémisses d'une privatisation des problèmes  
environnementaux pour un renforcement  
politique de l'entreprise privée**

Les Cahiers de la Chaire – Collection recherche

No 03-2002

Par Emmanuelle Champion\* et Corinne Gendron\*\*

\***Emmanuelle Champion** est candidate à la Maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQÀM. Elle est également étudiante-rechercheuse à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

\*\***Corinne Gendron** est professeure au Département d'Organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM. Elle est également titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Monsanto, de l'utilitarisme à l'humanisme</b>	<b>5</b>
<b>Monsanto l'«anti-écologique»</b>	<b>5</b>
<b>Monsanto l'ange</b>	<b>8</b>
<b>L'affaire Schmeiser</b>	<b>10</b>
<b>Mondialisation et responsabilité sociale corporative</b>	<b>12</b>
<b>Une construction des problèmes environnementaux à des fins politiques et stratégiques</b>	<b>16</b>
<b>Conclusion</b>	<b>17</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>19</b>



## Introduction

Leader mondial des OGM de première génération et très impliqué dans la production de PCB et de pesticides organochlorés, la compagnie agrochimique Monsanto n'aura cessé de faire la manchette des journaux. Cette multinationale américaine fondée en 1901 a pourtant bénéficié d'une croissance constante, en raison notamment de la forte demande de produits chimiques industriels lors de la seconde guerre mondiale (Landa, 2000). Portée par les profits ainsi engendrés, la firme a continué son envol en développant par la suite une large gamme de plastiques et de produits synthétiques pour le marché domestique. Elle produisit notamment du polystyrène, qui sera classé dans les années quatre-vingt au cinquième rang des produits dangereux par l'EPA<sup>1</sup> (Tokar, 2000). Devenue rapidement l'un des plus importants, mais également l'un des plus controversés producteurs de pesticides sur le marché américain, Monsanto fournit notamment l'Agent Orange, un défoliant utilisé pour éclaircir la jungle durant la Guerre du Vietnam. Les effets toxiques et cancérogènes de cet herbicide éclateront au grand jour lors d'un procès intenté en 1979 par les milliers de vétérans souffrant de dommages permanents<sup>2</sup> (Landa, 2000).

Au tournant des années quatre-vingt dix, devenue la première firme sur le marché de l'agbiotech<sup>3</sup> avec une part de marché atteignant les 80% (RAFI, 2000), Monsanto semble avoir tourné le dos à ce lourd passé. Depuis 1997, elle se présente comme une *entreprise des sciences de la vie* et s'est convertie au *développement durable*. Grâce à la commercialisation de semences transgéniques,

<sup>1</sup> Agence Américaine de Protection de l'Environnement

<sup>2</sup> Le défoliant dit «Agent Orange», mélange de deux herbicides (le 2,4-D et le 2,4,5-T), fut déversé par l'armée américaine sur les forêts tropicales du Vietnam de 1962 à 1971. L'agent orange a détruit durablement les cultures et les forêts, empêchant les Viêt-congs de s'y cacher. Sa grande concentration en dioxine eut des conséquences tragiques sur les populations locales (cancer, malformations, maladies de peau) et on estime à 500 000 le nombre d'enfants nés au Vietnam depuis 1960 avec des malformations dues aux dioxines (Warwich, 2000). En 1979, des milliers de vétérans américains atteints de symptômes permanents attaquèrent les producteurs de ce défoliant en justice, et en 1984, juste avant le verdict, Monsanto résolut à «l'amiable» ce procès en payant 45 % d'un dédommagement total de 180 millions de dollars US versé aux vétérans par les sept producteurs. Cette entente aura eu pour effet d'augmenter le prix des actions de l'entreprise suite à une chute drastique occasionnée par l'incertitude du procès (Landa, 2000).

<sup>3</sup> L'agbiotech est le terme utilisé pour désigner le marché des semences génétiquement modifiées et les pesticides.

Monsanto dit vouloir faire reculer les limites des écosystèmes pour le bien de l'humanité<sup>4</sup> (Monsanto, 1997). Mais, comment comprendre cette entreprise, qui a si longtemps négligé les impacts écologiques de ses activités, et qui soudainement semble mettre l'environnement au cœur de ses préoccupations? Comment expliquer qu'une entreprise engagée dans des activités destructrices en contribuant à l'effort de guerre s'intéresse tout à coup au problème de la faim dans le monde au point de l'inscrire dans sa mission en se donnant des allures d'organisation humanitaire?

Certains expliquent cette volte-face par l'évolution du marché et le décrivent comme une stratégie de marketing (McDonald, 2001). D'autres y décèlent plutôt une logique plus large de relations publiques (Tokar, 2000). Ces éléments éclairent sans doute le changement de cap auquel nous assistons. Mais nous tenterons de démontrer à travers ce texte qu'il y a là plus qu'une question de stratégie commerciale. En effet, nous sommes d'avis que *le nouveau discours de Monsanto participe à une offre éthique en émergence qui doit être comprise en lien avec la nécessaire légitimation de l'entreprise comme institution sociale*. Avant d'expliciter cette thèse, nous commencerons par présenter la compagnie : nous retracerons son évolution en mettant l'accent sur les rapports de la firme avec l'enjeu écologique. Cet exposé nous permettra de constater que Monsanto prend véritablement l'allure d'un paradoxe lorsqu'on tente d'articuler son discours avec l'opérationnalisation de sa stratégie d'affaires. En vue de mieux comprendre le discours écologico-humanitaire de Monsanto qui rompt avec le passé (Bourg et Schlegel, 2001), il est nécessaire de le replacer dans le contexte généralisé de l'engouement pour l'éthique et la responsabilité sociale des entreprises que l'on observe depuis les vingt dernières années. Cette approche nous permettra de constater que le «paradoxe Monsanto» est peut être moins paradoxal qu'il n'y paraît à prime abord, et que la nouvelle mission de Monsanto s'inscrit en fait

---

<sup>4</sup> Dans son rapport annuel de 1997, Monsanto se positionne dans le domaine de l'*agriculture durable* : « Current agricultural technology is not sustainable. Today farmland covers approximately 6 million square miles of the earth's surface. If we used only the conventional farming practices in place today we would need as much as 15 million square miles of arable land to produce the food needed for the 8 billion to 12 billion people expected to inhabit the earth by 2050. Yet most of the world's productive, sustainable farmland is under cultivation. We must either expand agriculture onto underdevelopment or marginal land – depleting resources and destroying habitats that support biodiversity – or achieve higher yields on existing farmland. Seeds improved through biotechnology are making it possible to produce higher yields on the farmland we have available today while reducing the effect on the environment.» (Monsanto, 1997 : 11).

dans une mouvance générale où les entreprises privées proposent de *prendre en charge le bien commun, plutôt que de simplement répondre à leurs intérêts et à ceux de leurs actionnaires* (Gendron, 2000).

## Monsanto, de l'utilitarisme à l'humanisme

Monsanto est une entreprise aux multiples visages : tantôt démon, tantôt ange. Comme nous allons le voir, Monsanto s'est tout d'abord démarquée dans le passé par son implication à l'effort de guerre et par des productions extrêmement polluantes. Pourtant, depuis 1997, Monsanto dit oeuvrer dans le domaine de l'*agriculture durable* et se consacre à la production de semences transgéniques *pour sauver l'humanité des défis écologiques auxquels elle devra faire face*. Entreprise complexe cultivant les paradoxes, Monsanto reçoit des récompenses présidentielles tout en étant poursuivie en justice<sup>5</sup>.

## Monsanto l'«anti-écologique»

Depuis sa création, l'entreprise Monsanto a entretenu des rapports très particuliers avec l'environnement. Dans l'ensemble, on peut les qualifier d'utilitaristes, c'est-à-dire que l'environnement a été instrumentalisé au profit de l'entreprise. L'entreprise a même élaboré des stratégies pour éviter d'avoir à prendre en compte ses impacts écologiques : à diverses reprises, les dirigeants de Monsanto se sont départis de leurs activités polluantes en vue d'échapper à des poursuites. À titre d'exemple, dès la fin des années soixante, alors que Monsanto commençait à être la cible des environmentalistes, le président Edward J. Block prit soin de centraliser la gestion de ses activités de transformation de matières premières en instaurant une distance légale avec celles-ci par l'intermédiaire de filiales (Landa, 2000). Plus tard, affaiblie par des ventes cycliques, une intense compétition sur les prix, et forcée de faire face à des défis environnementaux croissants, l'industrie chimique toute entière choisit de redéployer ses actifs

---

<sup>5</sup> Tandis que Monsanto faisait l'objet de diverses poursuites, notamment pour son implication dans la production de PCB, où plusieurs dirigeants sont rendus coupables de comportements délictueux, le Président Clinton remit en 1999 le prix *National Medal of Technology* à quatre scientifiques de Monsanto (Monsanto, 2002b).

vers le secteur des biotechnologies à travers une vague de désinvestissements, de fusions et d'intégrations<sup>6</sup>. Monsanto ne fit pas exception et en 1997, elle se scinda en deux entités distinctes en créant la compagnie chimique Solutia Inc., juridiquement indépendante de la nouvelle Monsanto (McDonald, 2001). Cette stratégie de départition n'a cependant pas empêché Monsanto de faire face à des poursuites liées notamment aux répercussions environnementales de ses activités.

Ainsi, lors du récent procès en Alabama intenté par 3 450 plaignants, Solutia Inc., Monsanto et le Groupe Pharmacia<sup>7</sup> furent conjointement reconnus responsables de la contamination aux PCB<sup>8</sup> de la ville d'Anniston. Cette décision est venue contrecarrer la stratégie de départition de Monsanto, si bien qu'en février 2002, six chefs d'accusation furent retenus par le jury: négligence, destruction délibérée (*wantonness*), dissimulation de la vérité, atteinte aux droits d'autrui et « outrage ». Le Juge d'Alabama envisageait comme peine un plan de nettoyage de la ville à la mesure des dégâts occasionnés. Celui-ci devait être assumé par Solutia Inc., et à défaut, par Monsanto, et finalement par Pharmacia (Grunwald, 2002b). Durant ce procès, il fut mis en évidence que les dirigeants de Monsanto connaissaient les effets des PCB sur la santé humaine et les écosystèmes depuis les années trente. La firme déversa toutefois des déchets hautement toxiques dans l'environnement, sans même chercher à réduire la quantité de ses rejets. La toxicité des PCB éclata au grand jour en 1968. C'est alors que Monsanto commença à établir des contacts au sein de l'administration provinciale (Alabama Water Improvement Commission) et fédérale (EPA) tout en poursuivant la production de ces composés chimiques jusqu'en 1977 (Grunwald, 2002c).

---

<sup>6</sup> DuPont vendit par exemple Conoco, sa filiale pétrolière, qui rapportait la moitié de ses revenus annuels, soient 45 milliards de dollars américains, tandis que Norvatis se séparait de ses filiales de transformation alimentaire, notamment Wasa Bread et les biscuits Roland, et que Monsanto se départait de Nutrasweet et de Canderel. Les montants de ces ventes furent réinvestis dans l'acquisition d'entreprises biotechnologiques (McDonald, 2001).

<sup>7</sup> Début 2002, le Groupe Pharmacia Co. possède 84 % des actifs de la firme Monsanto (Monsanto, 2002a). La redéfinition stratégique de Monsanto sur les agbiotech aura occasionné une lourde dette de 6 milliards de dollars américains. En décembre 1999, l'entreprise fusionne avec Pharmacia & Upjohns, Monsanto devenant la filiale agricole du Groupe Pharmacia co. (Foster et Smith, 2001). Suite au rachat de Pharmacia par la compagnie pharmaceutique Pfizer, Pharmacia a mis en vente le 13 août 2002 la totalité de ses actions (l'équivalent de 220 millions de dollars US) (Monsanto, 2002c).

<sup>8</sup> Polychlorobiphényles : série de 200 composés chimiques connus pour leurs effets cancérogènes, tératogènes et mutagènes, dont la production fut interdite en 1979.

Selon les mémos de Monsanto déposés en cour, l'EPA connaissait l'étendue de la contamination d'Anniston depuis 1971 (Grunwald, 2002c). L'agence environnementale ne prit pourtant aucune mesure pour protéger les communautés avoisinantes. C'est seulement en 1993, lorsqu'un poisson déformé fut découvert dans les cours d'eau environnants, que l'État d'Alabama interdit la pêche. Des études sur le site d'Anniston révélèrent par la suite des niveaux de pollution extrêmement élevés : les communes furent déclarées zones dangereuses pour la santé publique et Monsanto amorça un programme d'achat des habitations dans le but de les détruire (Grunwald, 2002c). Mais l'affaire n'en reste pas là. Le procès d'Anniston rebondit lorsqu'en mars 2002, l'EPA et Solutia Inc. signèrent, en marge de ce jugement, un plan de nettoyage pour la ville d'Anniston (Solutia, 2002b; Grunwald, 2002e). En s'appuyant sur cet accord signé avec une agence de juridiction fédérale, les dirigeants de Solutia Inc. tentèrent de faire annuler la condamnation du juge d'Alabama (Grunwald, 2002d). Or, ce second plan de nettoyage s'avère peu coercitif et plutôt avantageux pour la firme: Solutia Inc. est chargée de conduire elle-même le bilan environnemental et de santé publique du site d'Anniston, bilan en fonction duquel seront prises les mesures de nettoyage (Grunwald, 2002e).

Outre le fait que ce jugement illustre les différentes stratégies des dirigeants de Monsanto pour soustraire la firme à ses responsabilités et éviter des coûts environnementaux, le dénouement de ce procès confirme les relations étroites de l'entreprise avec l'administration fédérale américaine. Ces contacts privilégiés peuvent expliquer en partie comment Monsanto a pu poursuivre son expansion malgré ses déboires écologiques<sup>9</sup>. On peut avancer qu'ils découlent de la participation continue de l'entreprise aux efforts de guerre. Monsanto est en effet devenue très tôt un partenaire stratégique de l'armée américaine. Impliquée dans le Projet Manhattan pour la recherche sur l'uranium, les laboratoires Mound et Dayton (Ohio) furent d'importants centres de recherches nucléaires pour l'armée jusqu'à la fin des années quatre-vingt (Monsanto, 2002b). Suite au Projet Manhattan, Monsanto fut aussi le fournisseur du défoliant dit « agent orange »,

<sup>9</sup> Même si peu d'auteurs s'avancent à établir un lien de causalité avec le traitement de faveur dont bénéficie Monsanto de la part de l'administration américaine, certains écrits attestent des étroites relations que cette firme entretient depuis longtemps avec le Pentagone (Downs, 1998, in Tokar, 2000 ; Monsanto, 2002b).

utilisé durant la guerre du Vietnam par l'armée américaine. Certaines sources indiquent que l'intérêt de l'armée pour la production de ce défoliant date du désastre de Texas City en avril 1947 (Tokar, 2000). Important fabricant d'herbicides, Monsanto s'était lancée dans la production de l'herbicide 2,4,5-T à la fin des années quarante. Ce produit fut à l'origine de nombreux problèmes de santé; des notes de service rapportent que les ouvriers souffraient « d'éruptions cutanées, d'inexplicables douleurs dans les membres, dans les articulations et autres parties du corps, de faiblesse, d'irritabilité, de nervosité, de perte de libido ». L'entreprise n'a pourtant rien fait pour informer son personnel et ce n'est qu'en 1957, suite à une explosion d'une usine de Nitro dans l'ouest de la Virginie qui fit plus de 500 morts que la toxicité de la dioxine fut reconnue. Suite à ces découvertes, l'armée américaine s'intéressa au produit à des fins militaires, tout particulièrement comme composant d'armes chimiques. Une demande de renseignements formulée par le *Saint Louis Journalism Review* révéla l'existence de 600 pages de rapports et de correspondances remontant à 1952 au sujet de ce dérivé chimique entre Monsanto et l'armée américaine (Tokar, 2000).

## Monsanto l'ange

Malgré ce passé trouble jonché de catastrophes écologiques et de conflits sociaux, Monsanto manifeste paradoxalement un fort intérêt pour les questions environnementales et sociales depuis quelques années. Elle a été par exemple la première des 500 compagnies du magazine *Fortune* à publier dès 1990 un rapport annuel environnemental. En 1994, elle commença à consulter des environmentalistes comme Armory Lovins et Herman Daly, et elle est devenue l'un des membres les plus actifs de l'association Business For Social Responsibility basée à San Francisco (McDonald, 2001). Le président Robert Shapiro, qui prit la tête de l'entreprise en 1993, continua de mettre l'emphase sur l'environnement en cherchant à révolutionner la culture organisationnelle de Monsanto (Monsanto, 1997). En 1997, il la convertit en *entreprise des sciences de la vie* avec pour mission « *Food, Health and Hope* » (Ibidem). Aujourd'hui, Monsanto fait figure d'entreprise écologique, à tel point qu'elle est présentée dans la littérature managériale comme un modèle de *développement durable*: grâce à la commercialisation d'une gamme de produits agricoles génétiquement modifiés, soutient-on, elle permet d'atteindre une

meilleure productivité, de conserver les sols, d'utiliser moins d'insecticides ou d'énergie, et de protéger les habitats (Rondellini et Berry, 2000).

C'est dans un article paru dans le *Harvard Business News* en 1995 que le Président Robert Shapiro présente le concept d'*entreprise des sciences de la vie* : il s'agit d'une entreprise intégrant des activités issues de la manipulation du vivant, de l'agriculture et de la pharmaceutique. Face aux nouveaux enjeux écologiques, Shapiro explique ici le rôle clé de Monsanto en matière de développement durable :

« Chez Monsanto, nous essayons d'inventer de nouveaux types de commerce autour du concept de développement durable. Nous ne savons peut-être pas de quoi auront l'air ces nouvelles activités, mais nous sommes prêts à relever le pari, car le monde ne peut pas négliger le besoin de durabilité ... La discontinuité est en train de se produire parce que nous rencontrons des limites physiques. Vous pouvez voir ceci arriver arithmétiquement. La durabilité implique les lois de la nature – la physique, la chimie, et la biologie – et la reconnaissance que le monde est un système fermé. Ce que nous pensions sans frontières a des limites, et nous sommes en train de les atteindre... La conclusion est que la technologie est la seule alternative à un de ces deux désastres : ne pas nourrir les gens – laisser le processus Malthusien appliquer sa magie sur la population – ou la catastrophe écologique ... J'offre une prédiction : le début du vingt-et-unième siècle verra un conflit entre la technologie de l'information et la biotechnologie d'une part, et la dégradation de l'environnement d'autre part ... Personne – même pas le penseur le plus sophistiqué du monde – ne peut décrire un monde soutenable avec 10 à 12 milliards de personnes, vivant dans des conditions qui ne sont pas dégoûtantes et moralement intolérables. Mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre le scénario final. Nous devons prendre des directions qui nous rendent moins insoutenables.»<sup>10</sup> (Magretta, 1997 : 81-82)

---

<sup>10</sup> Traduction libre: « At Monsanto we are trying to invent some new businesses around the concept of environmental sustainability. We may not yet know exactly what those businesses will look like, but we are willing to place some bets because the world cannot avoid needing sustainability ... The discontinuity is occurring because we are encountering physical limits. You can see it coming arithmetically. Sustainability involves the law of nature – physics, chemistry, and biology – and the recognition that the world is a closed system. What we thought was boundless has limits, and we are beginning to hit them ... The conclusion is that new technology is the only alternative to one of two disasters: not feeding people – letting the Malthusian process work its magic on the population – or ecological catastrophe ... I offer a prediction: the early twenty-first century is going to see a struggle between information technology and biotechnology on the one hand and environmental degradation on the other hand ... No one – not the most sophisticated thinker in the world – can describe a sustainable world with 10 billion to 12 billion people, living in conditions that aren't disgusting and morally impermissible. But we can't sit around waiting for the finished blueprint. We have to start moving in directions that make us less unsustainable » (Magretta, 1997: 81-82).

N'est-il pas paradoxalement qu'une firme aux prises avec un passé si particulier définisse sa mission en termes d'enjeux écologiques? Paradoxe d'autant plus surprenant lorsque se juxtaposent chez Monsanto, un argumentaire altruiste et des luttes acerbes avec certains acteurs sociaux. Le procès à l'encontre de Percy Schmeiser, un fermier de la Saskatchewan, poursuivi pour «*utilisation de semences canola Ready sans permission*» contraste en effet avec le discours philanthropique de Monsanto.

## L'affaire Schmeiser

Depuis le scandale des semences *Terminator*<sup>11</sup>, les dirigeants de Monsanto ont favorisé la voie juridique, basée plus spécifiquement sur le système mondial d'octroi de brevets pour contrôler l'utilisation des semences génétiquement modifiées. Paysan septuagénaire, Schmeiser fut tout d'abord dénoncé pour la «culture du Canola Ready [un produit de Monsanto] sans autorisation». En août 1998, une firme d'investigation mandatée par la cour effectua des tests et confirma la présence de plants transgéniques *Canola Ready* dans les champs de Schmeiser. Ce paysan avait pourtant l'habitude de conserver ses semences et la dernière année d'achat remontait à 1993 (Monsanto Canada Inc. C. Schmeiser, 2001); elle était donc antérieure à la commercialisation des premières semences transgéniques de Monsanto qui date de 1996 (Monsanto, 2002). Schmeiser prétend que ce serait par pollinisation croisée que le Canola Ready de Monsanto a été transporté dans ses champs, cette plante se disséminant très rapidement dans l'environnement.

---

<sup>11</sup> Les paysans avaient pour tradition de conserver des semences pour les planter ou les vendre à la prochaine saison. La politique de prix élevée sur les semences transgéniques encourageant cette pratique, Monsanto entreprit de vendre des semences génétiquement programmées pour être stériles. Il s'avéra que le USDA supportait depuis quelques années des recherches privées et universitaires pour la mise au point de techniques de stérilisation afin de réduire la propagation de plantes envahissantes dans l'environnement. En Mars 1998, la compagnie américaine Delta Pine et Agricultural Service Research Service obtinrent conjointement une série de brevets sur une telle technique. Cette technique officiellement appelée *Technology Protection System*, renommée *Terminator* par l'ONG canadienne RAFI (devenue ETC Group), correspondait à ce que cherchait Monsanto et ses dirigeants planifièrent l'acquisition de Delta Pine and Land (McDonald, 2001). Les semences *Terminator* furent dénoncées par les mouvements paysans, sensibilisant la population aux biotechnologies et elles rendirent Monsanto très impopulaire aux yeux du public, lui valant le nom de «Monsatan» (Tokar, 2000). Suite aux contestations populaires et à des difficultés avec le Department of Justice, la firme renonça à cette acquisition en octobre 1999 (McDonald, 2001).

Lors de ce procès, il fut établi que la firme avait toujours des droits de propriété sur les graines transgéniques ayant poussé dans les champs de Schmeiser. L'origine de ces semences n'aura pas été explicitée, car selon le juge Mackay, «aucune des sources (de contamination) évoquées ne pouvaient logiquement expliquer la concentration ou l'ampleur de canola Roundup Ready», pour finalement conclure que Schmeiser a semé cette récolte (1998) avec des graines « qu'il savait ou aurait du savoir être des semences transgéniques » (Monsanto Agriculture France, 2002). Schmeiser aurait donc délibérément violé le brevet d'invention appartenant à la société Monsanto en semant volontairement du canola génétiquement modifié sans s'être acquitté des droits d'accès à cette technologie (*Ibidem*). En mars 2001, Schmeiser fut condamné par la Cour fédérale à verser l'intégralité de ses profits réalisés depuis 1998 (CA\$19,000) pour violation de droits de propriété et à rembourser les frais judiciaires de Monsanto (CA\$153,100) (Monsanto Canada Inc. C. Schmeiser, 2001). Le 4 septembre 2002, la Cour d'appel Fédérale du Canada a confirmé cette décision de justice et Schmeiser se retourne à présent vers la Cour suprême du Canada pour faire entendre son cas (Kempf, 2002).

Ce procès aura causé un large remous dans la communauté paysanne, car il a créé un précédent qui renforce non seulement les droits des firmes semencières, mais qui réduit également leurs responsabilités pour la colonisation des cultures traditionnelles par les OGM, que plusieurs qualifient d'ailleurs de pollution génétique (Hayden, 2002). Ce cas de jurisprudence résulte également en une extension des droits de propriété de ces firmes. Selon Schmeiser, «tout ce que Monsanto a à faire est de contaminer un champ. Ils n'ont qu'à introduire leurs semences dans un environnement, dans n'importe quel pays, ou région, et si elles contaminent les récoltes du voisin, ce dernier ne pourra plus cultiver ses semences sans licence ou permission, ou sans payer des droits d'accès»<sup>12</sup> (Schmeiser, 2002, p. 28). Les droits de propriété intellectuelle supplantant les droits des agriculteurs, la dissémination des OGM dans l'environnement a donc pour effet de déposséder les paysans de leurs semences<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Traduction libre : «All Monsanto has to do is to contaminate a field. They only have to put their seed into an environment in any country, any region, and if it contaminates a neighbor's crop, that neighbor can no longer grow that crop without license, or permission, or paying a technical charge.» (Schmeiser, 2002, p. 28)

<sup>13</sup> Un avis de l'Agence française de la sécurité sanitaire des aliments (Afssa), remis le 23 juillet 2001, révèle la présence très large d'OGM « à l'état de trace dans des semences ou des récoltes traditionnelles ». Les experts de

Ce récit illustre l'autre face de l'entreprise des sciences de la vie. Engagée entre autres dans la production de PCB et de pesticides organochlorés, Monsanto est poursuivie pour des déversements massifs de produits hautement toxiques dans l'environnement et la non divulgation d'informations. Simultanément, elle s'érite en acteur du développement durable, en définissant sa mission corporative en termes d'enjeux écologiques, voire mêmes humanistes. Ne s'agit-il pas là d'un paradoxe ? Pour répondre à cette question, il semble opportun de s'intéresser à l'émergence du discours éthique dans le monde des affaires et à l'engouement suscité par la responsabilité sociale corporative au cours des dernières décennies.

## **Mondialisation et responsabilité sociale corporative**

Dans le cadre du processus de mondialisation, les équilibres de pouvoirs ont été largement modifiés par l'aménagement d'un espace économique mondial et par l'intégration des marchés financiers. Les problèmes globaux de « maldéveloppement » comme la pauvreté, la famine, le terrorisme ou encore la désertification, révèlent en effet les limites des acteurs et des mécanismes de gestion traditionnels à résoudre des problématiques de plus en plus globales et urgentes. La mondialisation de l'économie semble avoir miné la capacité des gouvernements nationaux de prendre en charge l'intérêt général de leur population à un moment où il leur faut, par surcroît, coordonner l'action en vue de faire face aux défis inédits des problèmes environnementaux globaux (Petrella, 1989). Ancrés dans un territoire, les États semblent inhables à agir à une échelle mondiale, les firmes transnationales se positionnent donc comme des acteurs privilégiés pour prendre en charge la déferlante de problèmes globaux environnementaux et sociaux<sup>14</sup> (Marsden, 2000).

---

l'Afssa ont établi que 41 % des échantillons de maïs conventionnels testés contiennent des fragments d'OGM (Hopquin, 2001). En septembre 2001, le ministère de l'environnement mexicain annonçait que les cultures de maïs des régions d'Oaxaca et Puebla, berceau millénaire de la diversité de cette plante, ont été contaminées par l'ADN de maïs génétiquement modifiés (ETC, 2002).

<sup>14</sup> En effet, aujourd'hui sur les premières entités économiques mondiales en termes de PNB et de revenus annuels, seulement la moitié sont des nations et l'autre moitié des compagnies transnationales (Marsden, 2000).

À travers le processus de mondialisation, les entreprises transnationales ont acquis un poids économique et politique sans précédent, renforcé par la *nouvelle alliance État – Entreprise* : la mondialisation des économies se basant sur l'intégration intersectorielle des technologies, les États « nationaux » ont mis en place l'ensemble des *structures de valorisation des facteurs de production matériels et immatériels organisés sur des bases mondiales* (Le système d'octroi mondial de droit de propriété sur les semences en est un exemple) (Petrella, 1989, p. 5). Par conséquent l'*entreprise* est devenue *l'organisation de «gouvernance» de l'économie mondiale avec l'appui des États locaux* et l'État s'est donné comme fonction historique d'assurer les conditions nécessaires au déploiement de ses entreprises « locales » multinationales en *effectuant un transfert massif des ressources collectives publiques en faveur des entreprises privées* (Ibidem, p.19). L'État a ainsi relégué aux entreprises une légitimité politique et sociale dont il était jusqu'alors porteur, c'est à dire la capacité de garantir le développement socio-économique (Petrella, 1989). Il va sans dire que cette *nouvelle alliance État – Entreprise* pose des problèmes fondamentaux : elle place les entreprises porteuses d'intérêts privés au même niveau que les États, et en position d'assurer le *bien commun* tout en échappant aux mécanismes de contrôle démocratique traditionnel (Ibidem, p. 23). C'est dans le contexte de cette nouvelle alliance que l'on peut mieux comprendre l'engouement des entreprises pour l'éthique et la responsabilité sociale.

Le nouveau discours éthique des entreprises est aujourd'hui omniprésent parmi les dirigeants d'entreprise. Depuis quelques années, les firmes se munissent de chartes éthiques, de programmes volontaires de responsabilité sociale ou de citoyenneté corporative. On recense deux mille rapports à teneur sociale par an pour trente cinq mille multinationales (Lipovetsky, 2002).

Il est vrai que le questionnement éthique et social de l'entreprise date des débuts du capitalisme, alors en proie à de vives controverses idéologiques. Mais c'est vers la fin des années soixante que le concept de responsabilité sociale a pris véritablement son essor. Les théories sur l'éthique des affaires et la responsabilité sociale ont pris corps à travers différents débats et se sont progressivement institutionnalisées pendant les années quatre-vingt autour de trois grandes écoles : la Business Ethics, la Business & Society et la Social Issue Management (Gendron,

2000). Tandis que la Business Ethics propose une réflexion moraliste axée sur les valeurs et les jugements normatifs et insiste sur le fait que l'entreprise doit être assujettie aux mêmes règles que les humains, la Business and Society se préoccupe de la cohésion sociale et analyse les différentes modalités de l'interface entreprise/société. Cette approche contractuelle met l'accent sur l'interdépendance existant entre l'entreprise et la société et avance qu'à titre d'institution sociale, l'entreprise doit servir la société aux risques de perdre sa légitimité sociale et de mettre son existence en jeu. Finalement, la Social Issue Management traite des questions sociales comme de paramètres dont il faut tenir compte dans le cadre de la gestion stratégique. Moins progressiste, cette approche utilitaire se contente simplement d'avancer que *Good ethic is good business* et s'apparente donc à une relecture des thèses économiques classiques (*Ibidem*).

Ces trois courants se basent sur des fondements théoriques différents mais ils avancent tous que l'entreprise privée est en mesure de prendre en charge le bien commun. Cela traduit une rupture avec le paradigme smithien selon lequel l'intérêt général est assuré par la conjonction de la poursuite des intérêts particuliers qui marquait les premières éthiques du secteur des affaires (*Ibidem*). Par ailleurs, il faut mentionner que les concepts éthiques et la responsabilité corporative accompagnent les revendications de l'autonomisation du secteur privé par rapport aux pouvoirs publics ; une déréglementation peut difficilement se justifier sans la promesse d'une autoréglementation des sujets concernés (Maitland, 1987, in Gendron, 2001 ; Hemphill, 1997 ; Dion, 2002). Ainsi, les entreprises auraient la capacité de prendre en charge le *bien commun*, autant dans les pays du Sud qui manquent de structures réglementaires et de poids économique, que dans les pays du Nord où les services publics subissent de fortes restrictions budgétaires (Marsden, 2000). Dès lors, elles se placent au même niveau que l'État, garant du bien commun et les citoyens, êtres moraux. Grâce à la concertation, avec l'apparition récente du concept de *citoyenneté corporative*, c'est à travers un partenariat avec les différents acteurs sociaux, comme les ONGs, la société civile et les agences gouvernementales, que les firmes proposent de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux (*Ibidem*). Le changement de sémantique n'est pas anodin : alors que la *concertation* implique justement des intérêts divergents, le *partenariat* suppose que les oppositions disparaissent dans la poursuite d'un objectif commun. L'*entreprise*

*citoyenne* est par définition socialement responsable et place le social au cœur de sa mission (Waddock et Smith, 2000).

Ces discours à teneur éthique ou sociale ne remettent toutefois pas en cause la finalité organisationnelle de l'entreprise inscrite au cœur du système capitaliste et prévue dans la forme juridique constitutive de la firme (Jones, 1996). Si bien que la mission d'accumulation du capital de l'entreprise, qui ne découle ni de la bonne volonté des dirigeants, ni d'ailleurs de celles des actionnaires, doit être opérationnalisée à travers des stratégies et des tactiques qui ne sauraient céder le pas à des comportements moraux et socialement bienveillants de la part des acteurs corporatifs, sans renoncer au système capitaliste dans son ensemble (Jones, 1996; Gendron, 2001). Or, selon Jones, le système capitaliste génère des externalités négatives d'une ampleur telle que son intérêt ou sa pertinence sociale sont de plus en plus discutables<sup>15</sup>. En conséquence, il devient de plus en plus nécessaire de légitimer l'activité économique traditionnelle. La responsabilité sociale s'inscrit dans un discours de légitimation, et prétend gérer ou réguler le système plutôt que le remplacer. Le discours sur la responsabilité sociale participe ainsi à une idéologie puissante permettant le maintien du statu quo tout en garantissant une cohésion sociale nécessaire à la pérennité du système capitaliste (Jones, 1996). C'est par conséquent sous l'angle de la légitimité que le nouveau discours sur la responsabilité sociale de l'entreprise trouve à notre avis tout son sens.

Pour comprendre l'émergence de ce discours éthique, il faut aussi compter avec la pénétration de la logique économique dans de plus en plus de domaines de la vie, ce qui confère à l'entreprise privée un pouvoir politique inusité, accentuée notamment par l'implantation sur une base mondiale de systèmes de valorisation des facteurs de production<sup>16</sup>. Cette domination de l'entreprise est renforcée par l'éthique des affaires et risque d'être accentuée par une utilisation des problématiques environnementales et sociales en faveur de l'entreprise privée (Salmon, 2000). Ainsi Monsanto pose peut-être les prémisses d'une nouvelle tendance : l'épiphénomène du

---

<sup>15</sup> Cette remise en question est portée notamment par les mouvements écologistes, le mouvement de la simplicité volontaire, etc.

<sup>16</sup> Par exemple, à travers les brevets, les bases de données, la formation de ressources humaines etc. (Petrella, 1989).

*processus de marchandisation* pourrait se traduire par la privatisation des problèmes environnementaux et sociaux eux-mêmes.

## **Une construction des problèmes environnementaux à des fins politiques et stratégiques**

Le discours de la responsabilité sociale est plus qu'une rhétorique pour se présenter comme un ange, ou entretenir de bonnes relations avec les acteurs sociaux. C'est bien plus que du «markéthique» (Lipovestky, 2002) car la responsabilité sociale des entreprises a de fortes implications politiques (Jones, 1996). Ce qui nous conduit au constat suivant : ce qui paraissait être un paradoxe n'en est finalement pas un. Nous posons l'hypothèse que *l'entreprise Monsanto, sérieusement mise à mal par ses activités polluantes et son implication dans l'industrie de guerre, et à présent forte d'une hégémonie économique et politique sans précédent, adopte un discours éthique pour assurer sa légitimité dans son nouveau rôle institutionnel.*

À travers ce nouveau discours et son positionnement en entreprise des sciences de la vie, Monsanto est d'ailleurs en train de proposer sa propre lecture de la problématique environnementale et humaine; elle participe ainsi à la définition sociale de la problématique environnementale. En effet, comme d'autres problèmes sociaux, les problèmes écologiques sont le résultat d'une construction sociale, c'est-à-dire que les représentations de la problématique environnementale sont influencées par le jeu stratégique des acteurs (Jodelet, 1989, in Gendron, 2001). Si bien que les choix et les stratégies des acteurs viennent orienter non seulement le développement scientifique, mais également la représentation des problèmes environnementaux et par le fait même, les avenues de solutions (Godard et Salles, 1991; in Gendron, 2001). Or, on observe que dans le cadre de la commercialisation très contestée des OGM pesticides de première génération, Monsanto a largement usé d'arguments environnementaux et sociaux. Elle a présenté ces produits soit comme des remèdes aux problèmes de malnutrition et de santé publique du Tiers-monde, soit comme une solution de rechange aux pesticides (Sinaï, 2000). En fait, Monsanto propose une lecture de la problématique environnementale qui est conforme à ses intérêts et de ses dirigeants-actionnaires. Non seulement elle instrumentalise la problématique

environnementale à des fins commerciales, mais elle présente ses activités comme autant de solutions, ce qui en assure la légitimité sociale. Cette reconstruction des problèmes environnementaux aboutit à un renforcement du pouvoir politique de la firme qui se positionne comme un acteur légitime de la résolution de questions publiques, sociales et politiques: *«si le seul et unique but de Monsanto est de faire passer son projet biopolitique mondial, le nouveau Monsanto a besoin d'afficher une éthique, forcément à géométrie variable puisque c'est la multinationale elle-même qui en fixe les règles.»* (Sinaï, 2001). Le discours écologique de Monsanto participe à la construction de la problématique environnementale. Il s'agit d'un positionnement social, d'un discours qui vise à assurer la légitimité de l'entreprise en fixant la pertinence de ses activités face aux besoins de la société. Ces activités bénéficient néanmoins d'abord et avant tout aux acteurs dominants de la firme.

## Conclusion

Monsanto, firme trouble marquée par un passé délictueux et une implication dans l'industrie de guerre, se présente aujourd'hui comme un acteur privilégié du *développement durable* œuvrant pour le bien de l'humanité. Ce nouveau discours éthique pose une rupture radicale avec le comportement passé de l'entreprise; et ce paradoxe se vérifie au présent tout en prônant le développement durable. Monsanto renforce la dépendance des agriculteurs en développant des semences transgéniques brevetables, et n'hésite pas à intenter des poursuites contre des petits producteurs pour utilisation illégale. Comment expliquer la simultanéité d'un discours visant le bien public et des pratiques hautement controversées auprès de la société civile?

Aussi paradoxal qu'il puisse paraître, le positionnement éthique de Monsanto n'est pas un cas isolé. Il est nécessaire de se placer dans le contexte plus général de l'engouement des dernières années pour l'éthique et la responsabilité sociale corporative. Comme on l'a vu, alors que l'entreprise est porteuse d'une responsabilité socio-économique historique inédite, l'éthique et la responsabilité sociale corporatives participent à une rhétorique de légitimation de l'entreprise privée et du système capitaliste dans son ensemble. Mais on assiste aussi à un autre phénomène : au cours de la dernière décennie, on constate qu'une firme comme Monsanto instrumentalise la

problématique environnementale à ses propres fins et utilise des défis écologiques pour légitimer ses activités. Elle participe à la construction sociale des problèmes environnementaux en les définissant en fonction de ses intérêts commerciaux. Cette reconstruction des enjeux écologiques aboutit à un renforcement sans commune mesure de son poids politique puisque l'entreprise se positionne ainsi comme un acteur légitime dans la définition et la recherche de solutions aux problèmes environnementaux. On peut ainsi conclure que ce qui semblait un paradoxe est en fait une stratégie sociopolitique fort bien articulée.

Le cas de Monsanto suscite aussi des réflexions quant à la place des entreprises dans le débat public. À l'initiative des différentes institutions internationales qui sont à la recherche de modes de régulation pour définir la « nouvelle gouvernance », les partenariats entre les sphères privée et publique sont présentés comme des voies possibles pour un développement durable. Les entreprises privées devant *elles aussi faire partie des solutions*, les institutions internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, demandent aux entreprises transnationales d'orienter leurs activités vers un développement durable. Il semble important de se questionner sur les risques liés à certains partenariats dans le contexte de marchés oligopolistiques. Le statut d'acteur social que l'entreprise revendique, et que lui confèrent de plus en plus d'institutions internationales, pourrait stigmatiser des rapports rendus tout à fait inégaux et renforcer dangereusement son pouvoir hégémonique.

## Bibliographie

- Berlan, Jean-Pierre (dir.publ.), *La guerre au vivant : OGM et mystifications scientifiques*, Agone Comeau et Nadeau, Marseille/Montréal, 2001, 166 pages
- Bourg, Dominique et Schlegel Jean-Louis. *Parer aux risques de demain, le principe de précaution*. Édition Seuil : Paris, 2001, p. 185
- Cummins, Joseph E, « PCBs – Can the world's sea mammals survive them », *The Ecologist*, vol.28, No 28, 1998, pp. 262-263
- Dion, Michel (dir.publ.), Responsabilité sociale de l'entreprise et déréglementation. Guérin, Montréal, 2001, 168 pages
- ETC, « Fear-revisted science : contaminated corn and tainted tortillas – genetic pollution in Mexico's centre of maize diversity», <http://www.etc.org>, janvier-février 2002, pp. 1-6
- Ferrara, Jennifer, « Les vases communicants entre Monsanto et l'administration ». *Courrier International*, no 452, 1-7 juillet 1999, pp. 38-40.
- Forster, Julie et Geri Smith, « A genetically modified comeback, as Monsanto turns a corner, it sees independence up ahead », *Business Week*, 24 décembre 2001, pp. 60-61.
- Gendron, Corinne, Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement. Cahier du CRISES, Vol. 1, no3, 2001, 481 pages
- Gendron, Corinne, Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale. Cahier du CRISES, No4, 2000, 74 pages
- Grunwald, Michael, 2002a. « In dirt, water and hogs, town got its fill of PCBs, unknowing residents have little left but lawsuits». *Washington Post*, (01 janvier), p. A17.
- Grunwald, Michael, 2002b. « Monsanto held liable for PCB dumping». *Washington Post*, (23 janvier), p. A01.
- Grunwald, Michael, 2002c. « Monsanto hid decades of pollution PCBs drenched Ala. Town, but no one was ever told ». *Washington Post*, (01 janvier), p. A01.
- Grunwald, Michael, 2002d. « Proposed settlement in PCB case denounced ». *Washington Post*, (24 mars), p. A06.
- Grunwald, Michael, 2002e. « Senators assail EPA on ALA. PCB Cleanup ». *Washington Post*, (20 avril), p. A05.
- Halwey, Brian, Danielle Nierenberg et Curtis Runyan, 2002. « Seeds of discontent », *World Watch*, (janvier – février), p. 8-10.
- Hayden, Thomas. 2002. « Bad seeds in court; When genetically modified plants contaminate their crops, organic farmers fight biotech », *U.S. News & World Report*, (28 janvier), p. 34
- Hemphill, Thomas. A., « Legislating corporate social responsibility ». *Business Horizon*, vol. 40, no 2, 1997, pp.53-58.

Hopquin, Benoît, «Les pouvoirs publics constatent la colonisation des cultures par les OGM ». *Le Monde*, 25 juillet 2001, <http://www.lemonde.fr>

Kempf, Hervé, «Percy Schmeiser un rebelde contre le OGM», *Le Monde*, 17 octobre 2002, <http://www.lemonde.fr>

Jones, Marc T, « Missing the Forest for the Trees. A Critique of the Social Responsibility Concept and Discourse », *Business and Society*, vol. 35 No 1, mars 1996, pp. 7-41

Landa, Marinnel, « Monsanto Company ». Chap. in *International directory of company histories*. Vol.29, 2000, pp. 327-331

Lipovestky, Gilles, *Métamorphose de la culture libérale: éthique, médias, entreprises*, Liber, 2002, 113 pages

Magretta, Joan, « Growth through global sustainability. An interview with Monsanto's CEO », *Harvard Business Review*, January – February 1997, pp. 79-88

Marsden, Chris, « The new corporate citizenship of big business : part of the solution to sustainability », *Business and Society Review*, Vol. 105, No1, 2000, pp. 9-25

McDonald, Sara, « Monsanto and genetically Modified Organisms ». *INSEAD*, 2001, pp.1-15.

Monsanto Agriculture France, «Affaire Monsanto contre monsieur Percy Schmeiser : la Cour d'appel du Canada rend son verdict», 18 octobre 2002, <http://www.monsanto.fr>

Monsanto Canada Inc. C Schmeiser 2002 CFP1 439 disponible sur Institut Canadien d'information juridique à <http://canlii.org>

Monsanto, *Rapport annuel 1997*. p. 65

Monsanto. 2002a. « As Pharmacia completes Monsanto spinoff, Monsanto CEO says company retains focus on strategic direction». <http://www.monsanto.com/monsanto/layout/media/02/08-13-02.asp> (13-08-2002)

Monsanto. 2002b. «Company timeline/History-Developing sustainable agriculture». [http://www.monsanto.com/monsanto/about\\_us/company\\_timeline/default.htm](http://www.monsanto.com/monsanto/about_us/company_timeline/default.htm) (08-08-2002)

Monsanto. 2002c. «Monsanto spinoff from Pharmacia». <http://www.monsanto.com>

Petrella, Riccardo « La mondialisation de la technologie : une (hypo)thèse prospective » *Revue Futurlibres*, no 135, 1989, pp.3-25.

Rural Advancement Foundation International, « Speed bump or blow-out for GM seeds? Stalling markets, taco debacle and biotech bail outs », 21 December 2001, <http://www.rafi.org>

Rondinelli, Denis A. et Michael A. Berry, « Environmental citizenship in multinational corporations : Social responsibility and sustainable development ». *European management journal*, vol. 18, no 1, 2000, pp. 70-83.

Salmon, Anne. «Réveil du souci éthique dans les entreprises : un nouvel esprit du capitalisme?». in «Éthique de l'économie, l'impossible (re)mariage? », *Revue du Mauss*, no 15, 2000, pp. 296-319

Schmeiser, Percy «Facing down Goliat, One farmer with a GM giant», *Acres*, janvier 2002, vol. 32, no 1, pp.28

Sinaï, Agnès, « Comment Monsanto vend des OGM », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2001, pp. 14-15.

Solutia Inc. 2002a « Solutia reiterates it has adequate coverage for previously disclosed PCB related issues», (4 janvier), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Solutia Inc. 2002b « Solutia signs decree on Anniston PCB issues», (22 mars), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Solutia Inc. 2002c « Solutia statement on liability verdict in Bowie vs. Monsanto trial in Gasden, Ala», (22 février), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Solutia Inc. 2002d « Solutia states its side of the story in response to Washington Post Article », (3 janvier), <http://www.solutia.com> (10-04-2002)

Solutia Inc. 2001« Solutia Inc. Settlement reached in owens vs. Monsanto », (23 avril), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Tokar, Brian. « Monsanto : l'arrogance d'une transnationale » Chap. in *Procès de la mondialisation*. pp.165-187. Fayard, 2001, 484 pages

Vidaher-Cohen, Deborah et Barbara W.Altman, « Concluding remarks : corporate citizenship in the new millenium : foundation for an architecture of excellence », *Business and Society Review*, Vol. 105, No1, 2000, pp. 145-168

Waddel, Steve, « New Institutions for the practice of corporate citizenship : historical, intersectoral, and developmental perspectives », *Business and Society Review*, Vol. 105, No1, 2000, pp. 107-126

Waddock, Sandra et Neil Smith, « Relationships: the real challenge of corporate global citizenship », *Business and Society Review*, Vol. 105, No1, 2000, pp. 47- 62

Warwich, Hugh, «Agent orange: the poisoning of Vietnam», *The Ecologist*, vol.28 , No 28, 1998, pp. 264-264.

**CHAIRE de responsabilité  
sociale et de  
développement durable**  
**ESG UQÀM**

---

École des sciences de la gestion | Université du Québec à Montréal  
Case postale 6192 | Succursale Centre-Ville | Montréal (Québec) | H3C 4R2  
Téléphone : 514.987.3000 #6972 | Télécopieur : 514.987.3372

Adresse civique : Pavillon des sciences de la gestion | local R-2885  
315, rue Sainte-Catherine Est | Montréal (Québec) | H2X 3X2

Courriel : [crsdd@uqam.ca](mailto:crsdd@uqam.ca) | Site web : [www.crsdd.uqam.ca](http://www.crsdd.uqam.ca)

---

ISBN 2-923324-03-X  
Dépôt Légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004